RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBERATION N°2026-174

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/160
	En exercice :	35	35
24/09/2026	Présents	30	31
	Représentés :	5	4
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE SEPTEMBRE, A VINGT HEURES QUATRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 24 septembre 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, M. DUFOUR Quentin , Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, Mme BOY Delphine, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, Mme DAUNESSE Maëlle, M. LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, Mme ABED Kadra, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane, Mme TROU Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :
M. CHEMTOB Nicolas ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
M. CAUZARD-JARRY Florian ayant donné pouvoir à M. SOURIA Farid
Mme AURIEL Julie ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/160

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260930-DEL2026-174-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DELIBÉRATION N° 2026/174

Examen des rapports d'activités 2025 des délégataires de service public – *SOMAREP et VEDIAUD*

Rapporteur : *Madame Marie QUEVA,* *Conseillère Municipale déléguée au développement économique, aux commerces et aux relations internationales*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-3 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 3131-5 ;

VU la délibération n°2023/022 du Conseil Municipal du 8 février 2023 portant approbation du choix définitif du délégataire pour l'exploitation du service public *Halle et Marché forain d'Eaubonne* (*SOMAREP*) ;

VU la délibération n°2019/096 du Conseil Municipal du 22 octobre 2019 portant approbation du choix définitif du concessionnaire pour l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville d'Eaubonne (*VEDIAUD*) ;

VU les rapports d'activités de l'année 2025 remis par les deux concessionnaires de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ;

CONSIDÉRANT que les rapports d'activités sont soumis pour examen à la *Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)* ;

CONSIDÉRANT que la *CCSPL* s'est réunie le 10 septembre 2026 afin d'examiner les rapports annuels des concessions suivantes :

- L'exploitation du service public *Halle et Marché forain d'Eaubonne* (gérée par la *SOMAREP*) ;
- La mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville d'Eaubonne (gérée par *VEDIAUD*) ;

Après avis de la Commission n°2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace public, Bâtiments et Mobilités* du jeudi 17 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

↳ **ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** de la présentation des rapports d'activités 2025 des concessions de service suivantes :

- Concession relative à l'exploitation du service public *Halle et Marché forain d'Eaubonne* ***(cf. annexes)*** ;
- Concession relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville d'Eaubonne ***(cf. annexes)***.

Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal

Gaëtan RAOULT

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 08/10/2026
Publiée le : 09/10/2026
Exécutoire le :

☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylian SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'autorité administrative. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260930-DEL2026174-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr